

COMMUNIQUÉ

CAP et bac pro : de nouvelles modalités d'évaluation qui ne doivent pas rester bénévoles

Le SNUEP-FSU revendique une contrepartie financière immédiate pour les PLP.

Le SNUEP-FSU est saisi par de nombreux collègues sur l'organisation intenable et épuisante de cette fin d'année scolaire. Lors d'une audience, le SNUEP-FSU a donc alerté la DGESCO sur les difficultés majeures rencontrées par les personnels et sur leurs inquiétudes quant aux résultats du CAP et du bac pro pour les élèves de la voie professionnelle.

Aux missions habituelles des PLP (cours, visites de stages, organisation des CCF, surveillances...), s'ajoutent cette année les certifications du chef-d'œuvre et une multiplication des convocations pour faire passer les oraux de CAP des candidat·es hors scolaires dans des CFA.

Alors que la *Transformation de la voie professionnelle imposée par J.-M. Blanquer* ampute déjà largement certains horaires disciplinaires, ces nouvelles missions percutent dangereusement l'organisation des établissements en cette fin d'année scolaire. Elles (pour prendre aussi l'interne à l'établissement et pas que les convocations externes) empêchent bon nombre d'enseignant·es d'assurer l'intégralité de leurs enseignements. Les élèves, déjà percuté·es par deux ans de pandémie, subissent à nouveau une perte d'heures avec le risque maintenant réel de ne pas terminer l'ensemble des programmes. Par sa réforme et son refus obstiné de tout aménagement des épreuves de CAP et de bac pro, le ministère portera donc une très lourde responsabilité en cas de diminution du nombre de bacheliers et bachelières.

L'oral du chef-d'œuvre nécessite de dédier 15 minutes à chaque candidat·e. Nombre d'enseignant·es sont actuellement contraint·es d'organiser cette épreuve aux dépens des heures d'enseignement. D'autres, pour ne pas priver leurs élèves de cours pendant plusieurs semaines à l'approche de l'examen, organisent cette certification en dehors de leurs heures habituelles de cours. Or contrairement au grand oral de la voie générale et technologique rien n'est envisagé pour rémunérer ce travail supplémentaire : c'est purement scandaleux.

Le SNUEP-FSU tient à rappeler que les professeur·es de LP ne sont pas des bénévoles de l'Éducation nationale et exige une contrepartie financière dès cette année. L'indemnité de sujétion spéciale applicable (400 € par an) dans la voie professionnelle ne concerne aucunement l'ensemble des tâches supplémentaires induites par la *Transformation* imposée par le précédent ministre.

Le SNUEP-FSU revendique donc le paiement immédiat de l'ensemble des heures supplémentaires effectuées en cette fin d'année par les enseignant·es et un alignement de l'indemnité de sujétion sur la pondération dans la voie générale et technologique comme cela était prévu à l'origine : ce qui reviendrait à tripler la somme allouée aujourd'hui.

Face à cet accroissement de la charge de travail non reconnue et comme le demandent les personnels, le SNUEP-FSU dépose un préavis de grève pour protéger et soutenir les personnels qui se verraient refuser les rémunérations exigées.